

Roman Polanski, opération réhabilitation

Alors que son 24^e film attend une date de sortie, le réalisateur et son entourage se mobilisent après les accusations de viol et la sortie mouvementée de son précédent long-métrage en 2019.

CATHERINE BALLE

ELLE A FAIT LE TOUR des plateaux télé. Emmanuel Seigner a martelé que si Roman Polanski avait eu des relations sexuelles en 1977 avec Samantha Geimer, alors âgée de 13 ans, c'était à une époque où on « louait les lolitas ». Après avoir balayé les autres accusations de viol visant son mari d'un « Toutes les femmes voulaient coucher avec lui », l'actrice de 56 ans a rétropédalé mais réaffirmé qu'elle croyait en l'innocence de son époux. Celle qui partage la vie du chérisse depuis 1985 assurait alors la promotion de son livre « Une vie incendiée ».

Elle y détaille les répercussions, sur sa famille, de « l'affaire Polanski ». Elle répète que Samantha Geimer, remerciée à la fin de l'ouvrage, a été indemnisée et a « pardonné ». Et démonte une à une les autres accusations, dont celle de Charlotte Lewis, qui lui aurait dit, en 1985, être « amoureuse » du cinéaste.

Les avocats battillent en coulisses

A propos de Valentine Monnier, qui nous déclarait en novembre 2019 avoir été violée par le metteur en scène à Gstaad (Suisse) en 1975, elle cite indirectement l'épouse du scénariste Gérard Brach. « Elizabeth Brach se souvient qu'au petit-déjeuner, malgré cette prétendue terrible nuit, Valentine papotait insouciant, les pieds sur la table », écrit-elle. Ces propos contredisent les témoignages collectés par « le Parisien » de deux hommes qui se trouvaient à Gstaad ce soir de 1975 : dans des attestations signées, Charles* assure avoir recueilli Valentine Monnier. Elle lui a alors déclaré que le cinéaste l'avait violée. De son côté, John Bentley se rappelle que la jeune femme lui a parlé d'un « problème » avec Polanski et « bouleversée », a demandé sa « protection ».

L'ouvrage d'Emmanuelle Seigner n'est que l'un des



LP/OLIVIER LEJEUNE

volets d'une stratégie plus large qui vise à tourner la page d'une séquence médiatique désastreuse. Si, en février 2020, Roman Polanski a reçu le César du meilleur réalisateur pour « J'accuse », l'annonce de la statuette, marquée par le départ fracassant d'Adèle Haenel de la salle, a provoqué huées et manifestations.

« Peut-être pas distribué en France »

Outre sa femme, les avocats de Polanski battillent en coulisses. Le 29 novembre, sera fixée la date du procès, en diffamation que Charlotte Lewis a intenté contre le réalisateur. L'actrice anglaise lui reproche d'avoir qualifié ses accusations de « mensonge odieux » dans « Paris Match » fin 2019. En vue du procès, les informations, collectées plusieurs témoignages, dont celui de Karen Smith. En mai 2016, cet ancien mannequin installé aux États-Unis s'est confié sous serment et sous peine de perjury, auprès de la justice américaine, dans un document que nous avons consulté. Présenté chez Polanski la nuit où Charlotte Lewis assure avoir été violée, elle aurait découvert l'ado de 16 ans « très droggé, éourde et tenant difficilement sur ses pieds », et celle-ci lui aurait avoué avoir été violée par l'artiste.

Ces affirmations, Karen Smith les a réitérées lors d'une

interview accordée à notre journal en décembre 2021. Elle avait confirmé ses propos par mail après nous avoir écrit que comme en 2016, elle con-

fronterait ses souvenirs au journal intime qu'elle tenait en 1983. Pourtant, dans un mail de 2022 récupéré par les avocats du metteur en scène, elle

Emmanuelle Seigner multiple les interventions pour défendre son mari, Roman Polanski.

assure que ses propos lui ont été « soufflés » par Charlotte Lewis. « Polanski a un talent et une énergie qu'il faut saluer pour décredibiliser, salir ses victimes, y compris Charlotte Lewis », commente M^e Benjamin Chouat, son avocat.

Cette rétractation survient alors qu'aux États-Unis, les conseils du réalisateur ont obtenu la levée de la confidentialité du témoignage d'un ancien procureur américain dans l'affaire Samantha Geimer. Il prouverait que la justice d'outre-Atlantique n'a pas respecté l'accord conclu en 1977, avant que le cinéaste, qui avait

passé 42 jours de prison, ne fût les États-Unis en apprenant que le juge voulait le condamner à nouveau. Pendant ce temps, « The Palace », son 24^e film, attend une date de sortie. Dans son livre, Emmanuelle Seigner affirme que ce huis clos tourné à Gstaad entre avril et juin avec Olivier Masucci, Fanny Ardant, John Cleese et Mickey Rourke « ne sera peut-être pas distribué en France ». Du côté du producteur italien Eliseo, on avance que le long-métrage sortira au printemps 2023, sans doute d'abord en Italie. « Il n'y a pas encore de distributeur français, mais nous espérons une sortie partout dans le monde », précise-t-on.

* Le prénom a été changé.

FESTIVAL DE LA BAULE 2022
PRIX DU MEILLEUR FILM

BIZIBI PRÉSENTE

PABLO PAULY	PIO MARMAI	PHILIPPE REBBOT	CAMILLE CHAMOUX
MOUSSA MANSALY	OLIVIA CÔTE	LE COMTE DE BOUDERBALA	DELIA ESPINAT DIERF

PETAOUCHNOK

UN FILM DE EDOUARD DELUC

ACTUELLEMENT AU CINÉMA

« UNE ÉNORME BOUFFÉE D'AIR FRAIS »

LE PARISIEN

44^e CINÉMA DES MONSIEURS 2022

SCÉNARIO EDOUARD DELUC, A. NATALIE NAJEM
RÉALISÉ EDOUARD DELUC
DISTRIBUTION SOCIÉTÉ GÉNÉRALISTE
LE PARISIEN

MINUTE BUZZ

SOCIÉTÉ GÉNÉRALISTE

ROUYER & ASSOCIÉS

ADORE

Le Parisien



ABACA / BERZANE NASSER

Paris, le 28 février 2020. L'attribution à Roman Polanski du César de la meilleure réalisation avait été marquée par le départ d'Adèle Haenel.